

CHARTRE DE PRÉSENCE DE L'ACCOMPAGNANT(E) EN SALLE DE CÉSARIENNE



Afin de garantir la sérénité, la sécurité et la qualité des soins lors de votre césarienne, la présence en salle de césarienne d'un(e) accompagnant(e) est encadrée par les conditions suivantes :

- 1 Consentement** : La présence de l'accompagnant(e) est souhaitée par la parturiente **et** acceptée par l'accompagnant(e).
- 2 Accord médical** : La présence de l'accompagnant(e) est soumise à l'accord préalable du gynécologue en charge de l'intervention.
- 3 Tenue obligatoire** : L'accompagnant(e) s'engage à porter une tenue complète de bloc opératoire (bonnet, masque, surchaussures et tenue stérile).
- 4 Césarienne non urgente** : La présence de l'accompagnant(e) est autorisée uniquement en cas de césarienne programmée ou non urgente, sauf accord explicite de **l'ensemble** des intervenants.
- 5 Anesthésie générale** : La présence de l'accompagnant(e) n'est **pas autorisée** en cas d'anesthésie générale.
- 6 Entrée différée** : L'accompagnant(e) ne pourra entrer en salle de césarienne **qu'une fois l'anesthésie réalisée** (rachianesthésie ou péridurale) et **après autorisation verbale** de l'anesthésiste en charge.
- 7 Comportement attendu** : L'accompagnant(e) reste **assis(e) en permanence** à côté de la parturiente, sauf instruction contraire du personnel médical.
- 8 Autorité médicale** : En cas de nécessité, **l'anesthésiste peut à tout moment demander à l'accompagnant(e) de quitter la salle**, sans discussion.
- 9 Respect de la confidentialité** : Les photos ou vidéos du personnel ou du matériel sont **strictement interdites sans autorisation préalable**. Les éventuelles images doivent se limiter à la parturiente, à l'accompagnant(e) et au(x) nouveau-né(s).
- 10 Sortie définitive** : L'accompagnant(e) ne pourra **plus revenir** en salle d'opération après être sorti(e), notamment pour accompagner le nouveau-né, sauf autorisation expresse de l'anesthésiste.

Date et signature précédées de la mention « **Lu et approuvé** »

Maman :

Accompagnant(e) :